

LE BPJEPS À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

- Une formation adaptée à l'animation jeunesse et à ses spécificités.
- Une formation conçue avec un acteur de l'animation jeunesse du territoire.
- Une formation qui répond aux besoins des employeurs de l'animation jeunesse (collectivités territoriales, associations, milieu rural et urbain,...)

LE FINANCEMENT

Coût de la formation :

8148 € + 50 € de frais de dossier (les personnes demandeuses d'emploi en sont exonérées).

Coût horaire de la formation : 12 €

Coût en modulaire :

UC 1 (161 heures) : 1932 €
UC 2 (161 heures) : 1932 €
UC 3 (161 heures) : 1932 €
UC 4 (168 heures) : 2016 €

Positionnement (28h) : 336€

CC DACM (140 heures) : 1680€

PRISES EN CHARGE POSSIBLES

FORMATION ELIGIBLE AU

CPF

Plus d'informations sur le CPF monétisé sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Formation éligible au CPF de transition professionnelle, au Plan de développement des compétences, au contrat de professionnalisation, au contrat d'apprentissage, à la PRO-A (reconversion ou promotion alternance).

Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, Pôle Emploi,...)

Nous contacter pour plus d'informations.

INFOS PRATIQUES

Horaires de la formation :

- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Alsace et Franche-Comté (dont Montbéliard)
- Des journées de Formation Ouverte à Distance (FOAD) sont prévues dans la formation.

Trajectoire formation

PLAN & CONTACT



Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace

4, rue des Castors
68200 MULHOUSE

Contact :

aurore.lichtensteger@trajectoire-formation.com

www.trajectoire-formation.com

Tél. 03 81 96 70 92

Formation proposée avec le concours de :



Animateur jeunes

Animation culturelle

Formation en alternance

A Mulhouse

En partenariat avec



BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Homologué de niveau 4 (équivalent Baccalauréat)
Spécialité « Animateur »

À PARTIR DE JANVIER 2021

Suivi d'un Certificat Complémentaire Directeur d'ACM (optionnel)
DU 7 JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2021

Animateur jeunes

LE MÉTIER

L'animateur jeunes :

- construit une offre de loisirs favorisant la rencontre et la responsabilisation du. des jeune.s ;
- crée des espaces d'engagement citoyen et de prise d'initiative en lien avec le territoire ;
- valorise la jeunesse comme ressource du territoire ;
- fait repères pour les jeunes, les parents, les partenaires.

Les spécificités de l'animation jeunesse :

L'animateur jeunes fort d'une connaissance fine du public jeunes et de son cadre d'intervention est en capacité de concevoir des projets d'animation et d'accompagner les jeunes dans la création de projets.

A partir de leurs besoins et attentes, il coconstruit avec les jeunes des projets d'activités mobilisant des techniques d'animation adaptées, notamment culturelles.

L'animation culturelle est pour l'animateur jeunes un levier d'émancipation, d'épanouissement au service des jeunes et de l'éducation populaire.

LA FORMATION

UC1

ENCADRER LE PUBLIC JEUNES DANS TOUT LIÉU ET TOUTE STRUCTURE :

- connaissance du public 11-25 ans
- enjeux et sens de l'animation jeunesse
- structures, réglementation et dispositifs de l'animation jeunesse

UC2

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE :

- conception d'un projet d'animation
- méthodologie de projet
- les différents types de projets

UC4

ANIMER AVEC DES TECHNIQUES CULTURELLES ADAPTÉES À UN PUBLIC JEUNES :

- vivre et traiter des techniques d'animation culturelles
- leviers d'émancipation et d'implication du public
- de la séance d'animation culturelle au projet d'activités

UC3

CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION JEUNESSE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS CULTURELLES :

- culture et territoire
- culture et identité
- culture et mixité
- culture et environnement

DES MISSIONS

CC DACM (optionnel)

DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) :

- organisation, gestion et évaluation des activités
- encadrement d'une équipe
 - accueil des publics
 - projet pédagogique

Durée :

POUR LE BPJEPS AC JEUNES :

En centre de formation : 97 jours, soit 679 heures

En stage pratique : 92 jours minimum, soit 644 heures

Soit un total de 1 323 heures.

POUR LE CC DACM :

En centre de formation : 20 jours, soit 140 heures.

En stage pratique : 20 jours minimum, soit 140 heures.

Soit un total de 280 heures.



ENTRER EN FORMATION

Pour s'informer sur la formation :

• Tous les vendredis matins de 9h à 13h à Trajectoire Formation à Montbéliard.

• Mardi 22 septembre 2020 de 9h à 10h30 à la FDFC 68 à Mulhouse.

• Jeudi 15 octobre 2020 de 9h à 10h30 à la FDFC 68 à Mulhouse.

• D'autres dates à venir, consulter le site internet de Trajectoire Formation.

Conditions d'accès à la formation :

• Être titulaire du PSC1 ou équivalent.

• Justifier de 200 heures d'animation de groupe (à titre professionnel ou bénévole) **ou** être titulaire d'un des diplômes permettant d'en être dispensé (liste sur notre site internet).

• Produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle (un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques ou culturelles du candidat) **ou** être titulaire d'un des diplômes permettant d'en être dispensé (liste sur notre site internet).

Epreuves de sélections :

A MONTBÉLIARD OU À MULHOUSE - SÉLECTIONS MENSUELLES :

Dépôt de dossier :

 Dossier de candidature avant le **15** de chaque mois.

Épreuves de sélections :

 Tous les derniers vendredi de chaque mois, étude de cas écrite le matin.

 Entretien portant sur l'expérience du candidat et ses motivations.

Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.

Après la formation :

Le calendrier de la formation est conçu pour pouvoir enchaîner sur un CC DACM (Certificat Complémentaire de Direction d'Accueil Collectif de Mineurs). Ce certificat aura également lieu à Mulhouse en partenariat avec la FDFC 68.